

Comité syndical

Réunion du 2 juin 2016

Date de convocation : 23 mai 2016

L'an deux mil seize, le 2 juin, à vingt heures, le conseil syndical du SIEPVV, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à l'espace socioculturel de Ports-sur-Vienne, après convocation légale, sous la Présidence de Daniel POUJAUD, Président

Le secrétariat de la séance est réalisé par Maud BERTIN

Etat de présence

Civilité	Nom	Prénom	Commune	Titulaire	Suppléant
Mme	ARCHAMBAULT	Claudette	MAILLE	x	
Mme	ARCHAMBAULT	Katia	MAILLE	x	
Mme	JAMES	Anne-Lise	MAILLE	x	
*Mme	SAULNIER	Pascale	MAILLE		Excusée
Mme	BERTIN	Maud	MARCILLY s/VIENNE	x	
M.	MASSE	David	MARCILLY s/VIENNE	x	
M.	VANDENDORPE	Benoît	MARCILLY s/VIENNE	Excusé	
*Mme	SENDIM-DE-RIBAS-LIRA	Nathalie	MARCILLY s/VIENNE		x
M.	GAUTRON	Philippe	NOUATRE	Excusé	
Mme	BUROLLET	Stéphanie	NOUATRE	x	
M.	DANQUIGNY	Pierre-Marie	NOUATRE	Excusé	
*Mme.	MESTIVIER	Céline	NOUATRE		x
Mme	PIMBERT	Céline	PORTS s/VIENNE	x	
M.	POUJAUD	Daniel	PORTS s/VIENNE	x	
Mme	ROBERT	Aline	PORTS s/VIENNE		
*M.	GILBERT	Stéphane	PORTS s/VIENNE		
M.	HURE	Ghislain	PUSSIGNY	Excusé	
Mme	THOUVENIN	Catherine	PUSSIGNY		
Mme	BRUNET	Dominique	PUSSIGNY	x	
*Mme	FONTAINE	Denise	PUSSIGNY		Excusée

Le quorum étant atteint avec 11 conseillers syndicaux habilités à voter, le Président déclare la séance ouverte et propose l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour

- Compte de gestion et compte administratif
- Rencontre avec les agents
- Régime indemnitaire
- Bilan du PEdT
- Dossier JVS

Aucune remarque n'a été formulée sur le compte-rendu de la séance du conseil syndical du 28 avril 2016. Il est adopté à l'unanimité des membres présents

COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF

Le compte de gestion du comptable public est parvenu au secrétariat du SIEPVV en pièce jointe de mail le mardi 24 mai 2016.

Les membres du conseil syndical examinent le compte de gestion qui conclut l'année budgétaire 2015 sur les données suivantes :

RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2015	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	10753,18	718560,18	729313,36
Titres de recettes émis (b)	762,80	540304,90	541067,70
Réductions de titres (c)	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (d = b - c)	762,80	540304,90	541067,70
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	10753,18	718560,18	729313,36
Mandats émis (f)	4075,45	537200,71	541276,16
Annulations de mandats (g)	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (h = f - g)	4075,45	537200,71	541276,16
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (d - h) Excédent (h - d) Déficit			
Excédent		3104,19	
Déficit	3312,65		208,46

	RÉSULTAT À LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2014	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT: EXERCICE 2015	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2015	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2015
I - Budget principal					
Investissement	-2753,18	0,00	-3312,65	0,00	-6065,83
Fonctionnement	102037,18	0,00	3104,19	0,00	105141,37
TOTAL I	99284,00	0,00	-208,46	0,00	99075,54
II Budget des services à caractère administratif					
Investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL III	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
III Budget des services à caractère industriel					
SIEPVV - NUMERIQUE					
Investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Fonctionnement	0,00	0,00	-228,00	0,00	-228,00
TOTAL III	0,00	0,00	-228,00	0,00	-228,00
TOTAL I+II+III	99284,00	0,00	-436,46	0,00	98847,54

Les membres du conseil syndical examinent le compte administratif de l'exercice 2015 qui conclut sur les données suivantes :

EXECUTION DU BUDGET 2015					
		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titre)	Section d'investissement	A	537200,71	G	540304,90
	Section d'investissement	B	4075,45	H	762,80
REPORTS DE L'EXERCICE 2014	Report en section de fonctionnement (002)	C		I	102037,18
			(si déficit)		(si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	2753,18	J	
			(si déficit)		(si excédent)
TOTAL (réalisations + reports)		A+B+C+D	544029,34	G+H+I+J	643104,88
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2016 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2016	E+F	0,00	K+L	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	A+C+E	537200,71	G+I+K	642342,08
	Section d'investissement	B+D+F	6828,63	H+J+L	762,80
	TOTAL CUMULE	A+B+C+D+E+F	544029,34	G+H+I+J+L	643104,88

A l'unanimité des membres présents du conseil syndical, le compte de gestion de l'exercice 2015 est approuvé.

Le détail de l'exercice 2015 est ensuite examiné par chapitre.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES ECOLES PRIMAIRES DU VAL DE VIENNE			
Articles	Nature	BP 2015	CA 2015
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		718 560,18	537 200,71
11	Chap. Charges à caractères général	468692,73	308978,91
60226	achats stockés de fournitures consommables		79,2
6023	achats stockés alimentation		382,76
6042	achats prestations de service		15555,18
6111	Service de restauration scolaire	107 000,00	
60611	Eau & assainissement	2 000,00	1192,27
60612	Energie - Electricité	14 000,00	19654,88
60621	Combustible	10 000,00	2395,65
60631	Fournitures d'entretien	3 200,00	3590,15
60632	Fournitures de petit équipement	10 400,00	4149,6
6064	Fournitures administratives	350,00	62,74
6067	Fournitures scolaires	10 600,00	9451,98
611	Contrats de prestations serv. /entr	10 000,00	19119,4
6156	Maintenance	11 042,73	12937,67
616	Primes d'assurance	1 200,00	1516,4
6184	versement à des organismes formation	3600	
6225	Indemnités au comptable & régisseur	400,00	350,91
6247	Transports collectif ECOLE	277000,00	209660,68
6248	Frais de transport divers	4 000,00	4910,29
6261	Frais d'affranchissement	300,00	411,22
6262	Frais de communication	3 600,00	3557,93
12	Chap. charges de personnel	221 000,00	216 368,18
6218	Autre personnel extérieur/service	120 000,00	102113,84
6232	Cotisation au FNAL		76,8
6336	Cotisation CNFPT & CDG	700,00	997,57
6338	Autres impôts et taxes		181,96
64111	Rémunération principale	16 000,00	26735,32
6413	Rémunération personnel non titulaire	48 500,00	50808,93
64168	Autres emplois insertion		
6451	Cotisations URSSAF	20 000,00	20977,43
6453	Cotisation caisse de retraite	10 000,00	8316,7
6454	Cotisation Assedic	1 500,00	3251,84
6455	Cotisation assurance du personnel	3 500,00	2197,09
6475	Médecine du travail	800,00	710,7
22	Dépenses imprévues	5077,07	0
		5077,07	
23	Virement à section d'investissement	4990,38	0
		4990,38	
65	Autres charges de gestion	18 500,00	11 853,62
6531	Indemnités des Maires et conseillers	8 000,00	6691,89
6533	Cotisations retraite Maires et conseillers	200,00	264,93
6535	Formation	1000	
654	Pertes sur créances irrécouvrables	500,00	
6554	Contributions aux organismes de regroup	3200	
657341	Subvention fonctionnement aux organismes		300
657348	Subvention fonctionnement aux organismes		3000
65734	Subventions versées aux communes	4000	
6574	Subvention de fonct. Personne de droit privé	1 500,00	1416,5

La différence entre le prévisionnel et le réalisé 2015 trouve son explication dans les points suivants :

A l'article 611, l'inscription de la restauration scolaire a été faite sur une année entière ; en 2015, la prise de responsabilité s'est effectuée sur 4 mois de septembre à décembre. Par ailleurs les dépenses de restauration ont été ventilées, à la demande du comptable public, sur les articles 602 et 604.

La part des transports collectif au 6247 a diminué au regard du fait que le CD37 a décidé à la rentrée de 2015 de supprimer un circuit de transports scolaires.

Le virement prévu à la section d'investissement n'a pas été réalisé.

658	Charges diverses de la gestion courante	100,00	180,3
67	Charges exceptionnelles	300,00	0,00
673	Titres annulés (émis au cours d'ex-antérieurs)	300,00	
	RECETTES de fonctionnement	718 560,18	540 304,90
2	Résultat de fonctionnement reporté	102 037,18	
13	Atténuation de charge	300,00	1 028,59
6419	Remb. Sur rémunération du personnel	300,00	1028,59
70	Vente de produits fabriqués, prestations serv	108 250,00	47 704,12
7067	redevances et droit serv. Scol. Et enseignem.	20 000,00	37244,12
70671	Participation service restauration	77 000,00	
70878	Remb. Par autres redevables	11 250,00	10460
74	Dotations, subventions et participations	507873	491396,03
7473	Subventions département	261 759,00	234222,84
7474	Participations des communes	244 000,00	244000
7478	Subvention et part. autres organismes		5664,22
7488	Autres attributions, participations	2 114,00	7508,97
77	Produits exceptionnels	100,00	176,16
7718	Autres produits exceptionnels sur opération		176,16
773	Mandats annulés	100,00	
SECTION D'INVESTISSEMENT			
	RECETTES d'investissement	10 753,18	762,8
21	Virement section de fonctionnement	4990,38	
1	Résultat d'investissement reporté		
10	Dotations fonds divers et réserves	5 762,80	762,80
10222	FCTVA	762,80	762,8
1068	Excédents de fonctio. Capitalisés	5 000,00	
10682	Opération financière		
	DEPENSES d'investissement	10753,18	6828,63
1	Résultat d'investissement reporté	2753,18	2753,18
21	Immobilisations corporelles	8 000,00	4 075,45
2183	Matériel informatique & bureau	5 000,00	3 428,64
11	Matériel informatique & Vidéo	5 000,00	3428,64
2184	Mobilier	3 000,00	646,81
14	Mobilier	3 000,00	646,81
	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	718 560,18	537 200,71
	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	718 560,18	540 304,90
	Solde de la section de fonctionnement	0,00	3 104,19
	RECETTES d'investissement	10 753,18	762,80
	DEPENSES d'investissement	10753,18	6828,63
	Solde de la section d'investissement	0,00	-6 065,83

La différence constatée sur les dépenses entre le provisionnel et le réalisé se retrouve sur les recettes.

Le résultat de l'exercice 2014 n'est pas intégré.

Sur la vente de produits, le service de restauration scolaire intégré sur une année n'a fonctionné que 4 mois.

La participation du CD37 aux transports scolaires a diminué suite à la suppression d'un circuit.

Par ailleurs aux comptes 7478 et 7488 apparaissent pour la première fois, les aides de la CAF et du fonds de soutien aux activités périscolaires au titre de la réforme des rythmes

Le virement de la section de fonctionnement n'a pas été effectué.

Il a fallu en 2015, supporter la charge de 3428,64 € du logiciel de comptabilité JVS retenu en février 2014, sans inscription budgétaire, dont la situation sera régularisée à l'automne 2014 et qui s'avèrera inefficace dans le contexte de fonctionnement du secrétariat du SIEPVV. Le conseil syndical décidera de son abandon en mars 2015.

Les membres présents du conseil syndical constatent la concordance des résultats entre le compte de gestion et le compte administratif.

Le Président se retire de la séance présidée alors par la vice-présidente.

A l'unanimité des membres présents du conseil syndical, le compte administratif de l'exercice 2015 est approuvé.

Affectation des résultats : 99075,54 € à la section de fonctionnement et 6065,83 € à la section d'investissement, avec intégration, comme délibéré, sur les conseils du comptable public, du budget informatique dans le BG 2016.

A l'unanimité des membres présents du conseil syndical, les résultats sont affectés comme proposé ci-dessus.

L'affectation des résultats de l'exercice 2015 conduit à ajuster le budget prévisionnel 2016 selon les dispositions suivantes

DM n° 1 d'ajustement budgétaire 2016

Articles	Nature	BP 2016	DM1 2016	BP+DM1 2016
FONCTIONNEMENT				
6218	Autre personnel extérieur/service	120000,00	12143.88	132143.88
23	Virement à section d'investissement	42100,00	965.83	43065.83
TOTAL DEPENSES DM1			21075.54	
2	Résultat de fonctionnement reporté	78000,00	21075,54	99075,54
TOTAL RECETTES DM1			21075.54	
INVESTISSEMENT				
1	Résultat d'investissement reporté	7100,00	-1034,17	6065,83
2183	Matériel informatique opération n°	10000	2000	12000
TOTAL DEPENSE INVESTISSEMENT DM1			965.83	
21	Virement section de fonctionnement	42100,00	965.83	43065.83
TOTAL RECETTES INVRESTISSEMENT DM1			965.83	

A l'unanimité des membres présents du conseil syndical, la DM n°1, présentée dans le tableau ci-dessus, de l'exercice 2015 est approuvée.

RENCONTRE AVEC LES AGENTS DU SIEPVV

Une rencontre avec les agents s'est déroulée le 11 mai 2016 au cours de laquelle ont été abordés les points suivants :

- Organisation des services à compter du 1er juillet 2016
- Complémentaire santé
- Nouveau régime indemnitaire de la fonction publique
- Service de médecine préventive
- Le CNAS
- Organisation et suivi des produits d'entretien
- Formation à l'EPN de PORTS

REGIME INDEMNITAIRE

Le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 a instauré dans la fonction publique de l'Etat un nouveau régime indemnitaire de référence tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (**RIFSEEP**). Mis en œuvre progressivement, ce régime indemnitaire a vocation à remplacer à échéance du 1er janvier 2017 la plupart des primes et indemnités existantes. Compte tenu du principe de parité et au regard de la liste des corps de la fonction publique de l'Etat ayant adhéré aux dispositions du décret du 20 mai 2014 précité, les cadres d'emplois territoriaux suivants sont dès à présent susceptibles de bénéficier du RIFSEEP

Une présentation du régime indemnitaire selon les axes suivants

PRINCIPES STATUTAIRES DU REGIME INDEMNITAIRE

OBJECTIFS ENVISAGEABLES D'UN RI FONDE SUR LA FONCTION ET LA VALEUR PROFESSIONNELLE

- PART 1 - L'IFSE : détermination de critères professionnels liés à l'exercice des fonctions
- PART 1 - L'IFSE : répartition par groupes de fonctions
- PART 2 – LE CIA Le complément indemnitaire annuel

Les dispositions appliquées aux personnels du SIEPVV donnent les éléments de référence suivant :

NOM Prénom	Fonction principale	Grade	Interventions Services									
			D° tech	A&L	ATSEM	Entretien	car	Gestion	cantine	complexités	Groupe	Groupe
1 BOURGUIGNON Claudie	Responsable restauration	Adj. Tech	2			1			1	2		1
2 CHEVARD Nathalie	Accompagnement	Adj. Tech	1,5	1			1		1	3	1	
3 DABURON Annette	Responsable restauration	Adj. Tech	2						1	1		1
4 DUCHENE Catherine	Animatrice / Régisseur A&L	Adj. Animation stag.	2	1	1	1		1	1	5		1
5 GIRAULT Danielle	Responsable restauration	Adj. Tech Titul	1,5						1	1	1	
6 GUITET Hélène	Agent d'entretien	Adj. Tech	1,5	1		1			1	3	1	
7 HERPIN Laetitia	Agent d'entretien	Adj. Tech Titul	1,5	1	1	1	1		1	5	1	
8 JOLLY Marinette	Agent d'entretien	Adj. Tech	1			1				1	1	
9 JOSEAU Harmony	Animatrice A&L	Adj. Animation	1,5	1					1	2	1	
10 KINNEN Caroline	Responsable A&L	Adj. Princ Animation	3	1				1	1	3		1
11 MARQUET Céline	ATSEM	ATSEM Titul.	1,5		1		1		1	3	1	
12 MAUCLERC Christine	ATSEM	Adj Tech Titul.	1,5	1	1	1			1	4	1	
13 SOULAS Pauline	Secrétariat SIEPVV	Adj.Admin	3	1			1	1	1	4		1
14 QUENAULT Florence	ATSEM	ATSEM Titul.	1,5	1	1	1			1	4	1	

- Le degré de technicité est déterminé par la fonction de responsabilité sur une échelle de 1 à 3 en prenant en compte l'encadrement des enfants. Tous les personnels sont de catégorie C.
- Le SIEPVV fonctionne sur 6 domaines de technicité qui permet, aux agents qui le souhaitent de développer leur polyvalence et leur qualification.
- Le SIEPVV fixe l'indemnité annuelle de base à 500 € qui sera pondérée de 1/3 à 1 selon le degré de technicité pour déterminer l'indemnité technique de base
- En fonction du nombre de domaines dans lesquels intervient chaque agent, le degré de technicité est pondéré par le nombre de rapporté en 1/6è. L'application de ce coefficient permet d'ajouter un montant de prime lié à la complexité des tâches exécutées.

Le total du montant technique et du montant de complexité détermine le montant annuel de l'indemnité à laquelle s'ajoute le montant du CAE déterminé par l'autorité d'exécution.

Enfin, est appliqué au montant de l'indemnité annuel la durée du contrat rapportée à 35 heures.

	Contrat	IND EM. BAS E	INDEM. BASE TECHNIQUE	MONTANT TECHNIQUE	Coef après pondération de complexité	MONTANT COMPLEXITE	Indemnité annuelle	Expérience professionnelle	TOTAL	A PAYER	A PAYER
Adj. Tech	20,31	500	166,67	333,33	0,67	111,11	444,44	80,00	524,44	304,33	304,33
Adj. Tech	16,63	500	166,67	250,00	0,75	125,00	375,00	0,00	375,00	178,18	178,18
Adj. Tech	24,29	500	166,67	333,33	0,33	55,56	388,89	80,00	468,89	325,41	325,41
Adj. Animation stag.	28,08	500	166,67	333,33	1,67	277,78	611,11	80,00	691,11	554,47	554,47
Adj. Tech	19,35	500	166,67	250,00	0,25	41,67	291,67	80,00	371,67	205,48	1797,20
Adj. Tech	19,05	500	166,67	250,00	0,75	125,00	375,00	30,00	405,00	220,44	152,40
Adj. Tech	28,85	500	166,67	250,00	1,25	208,33	458,33	60,00	518,33	427,25	1347,79
Adj. Tech	4,06	500	166,67	166,67	0,17	27,78	194,44	30,00	224,44	26,04	26,04
Adj. Animation	22,07	500	166,67	250,00	0,50	83,33	333,33	20,00	353,33	222,80	222,80
Adj. Principal Anim	21,65	500	166,67	500,00	1,50	250,00	750,00	10,00	760,00	470,11	470,11
ATSEM - Titul.	30,84	500	166,67	250,00	0,75	125,00	375,00	50,00	425,00	374,49	374,49
Adj Tech Titul.	35	500	166,67	250,00	1,00	166,67	416,67	100,00	516,67	516,67	937,58
Adj.Admin	25	500	166,67	500,00	2,00	333,33	833,33	0,00	833,33	595,24	595,24
ATSEM Titul.	35	500	166,67	250,00	1,00	166,67	416,67	100,00	516,67	516,67	2553,59

A l'unanimité des membres présents du conseil syndical, les dispositions du régime indemnitaire appliqué aux personnels du SIEPVV est approuvé.

BILAN DU PEDT

Le comité de pilotage s'est réuni le 26 mai 2016 de 18h30 à 21h avec la présence des membres du comité syndical, des personnels du SIEPVV en charge du service A&L, de la CCSMT en la personne de la directrice du service enfance jeunesse, de la ligue de l'enseignement en la personne de son président et des conseillères pédagogiques de la circonscription éducation nationale de Chinon.

Les représentants des parents et du conseil syndical ont regretté l'absence de représentant du personnel enseignant des écoles du RPI.

Le PEdT a été rappelé dans son contenu et les éléments d'évaluation ont été examinés.

Le projet Éducatif Territorial formalise l'engagement des différents partenaires de se coordonner pour organiser des activités éducatives et assurer la cohérence des actions conduites sur l'ensemble des temps de l'enfant. Il fixe pour trois ans les objectifs à atteindre, les axes prioritaires et les moyens d'évaluation.

Le comité de suivi s'est référé aux indicateurs quantitatifs et qualitatifs définis ainsi que ceux concernant la réussite éducative, l'organisation et le partage du PEdT

L'évaluation porte sur l'atteinte des objectifs du PEdT et la réalisation ou non des effets attendus.

Elle peut déboucher sur des préconisations faites au SIEPVV ou aux acteurs éducatifs locaux.

Cette évaluation sera formalisée une fois par an à travers diverses étapes réalisées en fonction des besoins.

Le comité de pilotage a souhaité que les partenaires contribuent, conformément aux termes de la convention signée avec Monsieur le Préfet de l'Indre et Loire, à faire parvenir les observations réalisées dans la mise en place du PEdT au regard des critères retenus dans le document, notamment en matière d'évaluation qualitative.

Le Président de la ligue a rappelé l'existence de référentiels utilisés conjointement entre le périscolaire et l'éducation nationale dans d'autre partie du territoire départemental.

Il semble sur ce point qu'une coopération étroite peut être établie au titre de l'évaluation des compétences de bases entre le scolaire et le périscolaire.

Au plan quantitatif les éléments suivants ont été portés à la connaissance des participants

Nombre d'enfants différents inscrits au service A&L

Enfants de moins de 6ans	37
Enfants de plus de 6 ans	68
Total sur l'année	105

Nombre d'enfants inscrits aux activités externes

Equitation	1er Cycle		2ème Cycle		3ème Cycle (en cours)		Enfants	Équivalent séances
	Inscrits	Équivalent séances	Inscrits	Équivalent séances	Inscrits	Équivalent séances		
Groupe 1	6	47	6	51	6	18	32	188
Groupe 2	6	48	0	0	8	24		
Total	12	95	6	51	14	42		

Natation	1er Cycle		2ème Cycle		3ème Cycle		4ème Cycle		5ème Cycle (à venir)		Total	
	Inscrits	Équivalent séances	Inscrits	Équivalent séances	Inscrits	Équivalent séances	Inscrits	Équivalent séances	Inscrits	Équivalent séances	enfants	Équivalents séances
Groupe 1	9	75	9	53	9	66	6	38	6		39	232

RESTAURATION SCOLAIRE 2015 / 2016	
Nombre d'enfants inscrits au service de restauration scolaire 2015/2016	
NOUATRE	50
MAILLE	39
MARCILLY SUR VIENNE	57
	146 enfants / Jour
DEPENSES	
Coût de la restauration scolaire de Septembre 2015 à Avril 2016	
PASSION FROID	8 391,87 €
SOGERES	15 444,76 €
BOULANGERIE	1 072,37 €
RABAUD Fruits et Légumes	2 138,75 €
RABUSSEAU Bouteilles de Gaz	160 €
INTERMARCHE Bouteilles de Gaz	185,40 €
EPISAVEURS	3 757,79 €
	31 150,94 €

SALAIRES DU PERSONNEL DE RESTAURATION SCOLAIRE DE SEPTEMBRE 2015 A AVRIL 2016		
	Nombre d'agents	Salaires
NOUATRE	5	54 096,08 € BRUT
MAILLE	3	20 591,04 € BRUT
MARCILLY SUR VIENNE	3	28 516,88 € BRUT
	11	103 204 € BRUT
TOTAL DEPENSES RESTAURATION SCOLAIRE		
RESTAURATION SCOLAIRE		31 150,94 €
SALAIRE DES PERSONNELS		103 204 €
		134 354,94 €
Accueil & Loisirs		
DEPENSES		
NOMBRE D'ENFANTS INSCRITS AU SERVICE A&L POUR LA PERIODE 2015/2016		
PERIODE 2015 / 2016		105
Coût du service A & L DE SEPTEMBRE 2015 A AVRIL 2016		
FRAIS CESU		53,85 €
EQUITATION POUZAY		4 020,00 €
PISCINE CHATELLERAULT		3 222,40 €
		7 296,25 €
SALAIRES DU PERSONNEL DU SERVICE A & L DE SEPTEMBRE 2015 A AVRIL 2016		
	Nombre d'agents	Salaires
A & L	4	30 240,64 €
Sur les 30 240,64 € il y a 22 748,08 € BRUT qui correspondent au service de restauration scolaire car certains agents ont plusieurs services dans une même journée. (car caroline ne fait pas la restauration scolaire)		
Salaires CHEVARD, JOSEAU, DUCHENE BRUT DE SEPTEMBRE A AVRIL		22 748,00 €
Salaire KINNEN Caroline BRUT de septembre à Avril 2016		7 492,56 €
TOTAL DEPENSES SERVICE A & L		30 241,00 €
PERIODE SEPTEMBRE 2015 A AVRIL 2016		37 536,89 €
RECETTES		
RECETTES RESTAURATION SCOLAIRE		RECETTES A & L
ENCAISSEMENT CANTINE FAMILLES		ENCAISSEMENT A & L FAMILLES
SEPTEMBRE 2015 à AVRIL 2016		SEPTEMBRE 2015 à AVRIL 2016
48 593,83 €		15 241,25 €
TOTAL RECETTES		63 835,08 €

JVS

Le Président rappelle aux membres du comité syndical la chronologie du dossier JVS, logiciel de comptabilité adopté par le président du SIEPVV en février 2014. A l'usage, ce matériel s'est montré particulièrement inefficace et a conduit le conseil syndical à changer de produit en mars 2015. Faute de crédit inscrit au budget primitif 2014, adopté par l'ancien conseil syndical, c'est en 2015 que la somme de 3428,64 € a été réglée sur le budget de l'exercice. En outre, la société JVS a fait valoir son droit au forfait annuel de maintenance pour un montant de 2260,80 €. Cette société n'exerce plus aucun service depuis février 2015 et a cependant saisi le Préfet pour procéder au recouvrement de la somme réclamée. Après analyse, Monsieur le Sous-Préfet de Chinon a mis en demeure le SIEPVV de procéder au règlement des sommes dues.

A l'unanimité des membres présents du conseil syndical, l'inscription de cette dépense sur l'exercice 201- est approuvée.

La séance est levée à 21 heures 50

La secrétaire de séance

Maud BERTIN

Le Président

Daniel POUJAUD